

Mastère professionnel Consultant – Formateur

par correspondance

- **Travailler dans le domaine du conseil en entreprise**
 - **Travailler dans la formation pour adultes**
 - **Devenir responsable de formation**
 - **Intervenir en entreprise auprès de salariés**
-

Sommaire

1. APPELLATION.....	3
2. DEBOUCHES.....	3
2.1. Activités	3
2.2. Emplois concernés	3
2.3. Types d'entreprises	3
2.4. Secteur.....	3
3. DESCRIPTION DES DOMAINES D'ACTIVITÉS.....	3
4. PROFIL DU TITULAIRE DU DIPLOME.....	4
5. DIPLOME.....	4
6. PREREQUIS	4
7. EXAMEN	4
8. ENSEIGNEMENT.....	5
9. PROGRAMME.....	5
10. STAGE.....	6
10.1. Objectifs :.....	6
10.2. Organisation :.....	6
a) Candidats en situation de première formation ou en situation de reconversion.....	6
b) Candidats en situation de perfectionnement	6
10.3. Aménagement de la durée du stage	6
10.4. Les candidats ayant échoué à une session antérieure de l'examen.....	6
11. SEMINAIRES – COURS COLLECTIFS (Facultatifs).....	6
12. POURSUITE D'ETUDES.....	7
13. TARIFS	7
14. RETRACTATION – CESSATION ANTICIPEE – FORCE MAJEURE	8
14.1. Au titre de la rétractation	8
14.2. Au titre de la cessation anticipée de la formation.....	8
15. INSCRIPTION.....	8

1. APPELLATION

Mastère professionnel Consultant – Formateur.

2. DEBOUCHES

2.1. Activités

Le titulaire du Mastère professionnel est appelé à exercer des activités de conseil et de formation en entreprise ou dans le cadre d'un centre de formation professionnelle. Le consultant – formateur doit maîtriser la totalité de la chaîne de formation, de la détection des besoins à l'évaluation des formations réalisées en passant par la conception des formations et leur en œuvre sur site.

2.2. Emplois concernés

Le titulaire du Mastère professionnel peut logiquement continuer ses travaux en poursuivant en thèse de type Doctorat de sciences de l'éducation. Il peut aussi intégrer directement le monde du travail en devenant formateur ou consultant formateur, salarié ou en libéral. Après quelques années d'expérience, il est en droit d'espérer une évolution professionnelle lui permettant d'accéder aux emplois de responsable de formation, directeur de centre ou de service de formation.

2.3. Types d'entreprises

Le titulaire du Mastère professionnel peut exercer dans :

- o une entreprise, rattaché au service des Ressources Humaines ou au service Formation.
- o un centre de formation public ou à but non lucratif (Education nationale, Greta, AFPA, CFA)
- o un centre de formation privé (Ecole de commerce, Ecole privée, Centre de télé-enseignement)
- o un cabinet libéral en tant que consultant salarié ou en tant qu'indépendant à son compte propre.

2.4. Secteur

Le secteur de la formation se compose de la formation générale et de la formation professionnelle. La formation générale correspond à l'éducation délivrée dans les écoles primaires, les collèges, les lycées généraux et les universités préparant à des diplômes scientifiques. La formation professionnelle se divise en formation initiale et en formation continue. La formation initiale s'adresse aux jeunes n'ayant jamais travaillé et se déroule dans les lycées technologiques, les lycées techniques, les lycées agricoles, les instituts universitaires technologiques, certaines facultés (médecine, droit, etc.), les écoles d'ingénieur, les écoles de commerce. La formation continue s'adresse aux demandeurs d'emplois et aux salariés en activité. Elle est organisée par l'Etat via les Greta, l'Afpa et le CNAM mais aussi par de nombreux organismes privés de formation dont les Chambres de Commerce et d'Industrie.

Le poids économique du secteur est considérable. La formation initiale concerne environ 15 millions d'élèves, dont 38 600 apprentis (2010-2011), encadrés par un peu plus d'un million de personnels et enseignants. La formation continue rassemble environ 1 325 organismes qui génèrent un chiffre d'affaires de 1 297 milliards d'euros (2011). Les domaines d'activité en développement sont le management et le développement personnel, la gestion des ressources humaines et les formations à des métiers très spécialisés.

3. DESCRIPTION DES DOMAINES D'ACTIVITÉS

Le titulaire du Mastère professionnel exerce ses activités dans le cadre d'une fonction qui combine une discipline de référence, acquise au niveau bac+3, des compétences en psychologie, en pédagogie, en ingénierie de la formation, acquises en première année de Master, et une réelle pratique de la recherche et de la didactique, acquise en seconde année de Master. Par didactique, il faut comprendre la réalisation de supports de cours (cours en lignes, sites web didactiques, ouvrages, cours, diaporamas), le fait de dispenser ces cours à distance ou face aux apprenants (didactique présentielle) ainsi que l'évaluation des acquis des apprenants. Par sa double expertise, pédagogique et disciplinaire (ou technique), le formateur – consultant contribue au développement des compétences favorisant l'insertion sociale et professionnelle des personnes apprenantes.

4. PROFIL DU TITULAIRE DU DIPLOME

La mise en œuvre de ces activités nécessite un ensemble de compétences :

- o une bonne connaissance théorique et pratique de sa discipline de départ,
- o des compétences langagières supérieures, une réelle aisance d'expression à l'oral comme à l'écrit,
- o des compétences relationnelles poussées.

L'exercice de ces compétences nécessite :

- o la compréhension de la psychologie des groupes,
- o l'utilisation des techniques de didactique,
- o la maîtrise de l'expression écrite et orale en langue française,
- o la pratique d'une langue étrangère,
- o le recours aux technologies de l'information et de la communication.

De plus, le titulaire d'un Mastère professionnel Consultant - Formateur devra posséder, acquérir ou développer des qualités personnelles :

- o rigueur et souci de la qualité du service,
- o adaptabilité,
- o réactivité,
- o discrétion,
- o autonomie dans les limites de sa mission,
- o capacité à travailler seul comme en équipe,
- o organisation et sens des priorités,
- o volonté d'enrichir en permanence ses connaissances et de développer ses compétences.

5. DIPLOME

Le Diplôme de Mastère professionnel Consultant – Formateur est un diplôme délivré par l'Ecole Internationale d'Enseignement Supérieur qui s'inscrit dans le cadre européen LMD et valant 120 crédits européens de formation (ETCS).

6. PRE-REQUIS

Le diplôme de Mastère professionnel est accessible aux candidats titulaires d'un diplôme de Licence ou de Bachelor, quelle que soit la série. Les personnes ayant trois ans d'activité dans la formation et le conseil peuvent s'inscrire directement en deuxième année (Validation des Acquis de l'Expérience : VAE).

7. EXAMEN

L'examen est délivré suite à un contrôle continu qui valide chaque module d'enseignement ainsi qu'un projet tuteuré et un rapport de stage. Pour chaque module, il est organisé un ou plusieurs contrôles de connaissance selon des modalités qui lui sont propres. L'attribution du Mastère professionnel et la nature de la mention sont déterminées après délibération du jury.

Thèmes des séminaires et durées des examens	Oral	Ecrit
Première année (sauf VAE)		
<u>Module 1 – Connaissance du secteur</u> : histoire de la formation, le secteur de la formation en France, importance économique et sociale, tendances.		2h
<u>Module 2 – Législation</u> : le code de la propriété intellectuelle, le code de l'éducation, le droit du travail, exercer en libéral.		2h
<u>Module 3 – Ingénierie</u> : préparer et animer des actions de formation : évaluer les besoins, établir le référentiel, livret de compétence et modularité, construire le déroulé, préparer le scénario pédagogique, concevoir un mode d'évaluation, lister les ressources nécessaires	30 min.	Dossier
<u>Module 4 – Commercialisation, marketing</u> : participer à la veille pédagogique, analyser les pratiques professionnelles, établir un prix.		2h
<u>Module 5 – Communication</u> : comprendre la psychologie des groupes, connaître les modes d'apprentissages, manager un groupe, faire passer un message.		2h
<u>Module 6 – Animation, didactique</u> : animer une séance de formation collective, évaluer les acquis des apprenants, remédier aux difficultés	30 min.	2h de prépa.

individuelles des apprenants, évaluer l'action de formation.		
Deuxième année		
Projet : Le projet est un travail individuel encadré par un enseignant, en partenariat avec une entreprise. L'accent est mis sur l'innovation et le côté technique de la réalisation. La note du projet est attribuée suite à une soutenance orale et à un mémoire écrit.	1h	Mémoire
Stage : Le stage en entreprise a une durée minimum de six mois. Ce stage peut-être effectué dans l'entreprise du salarié, dans le cadre de son activité professionnelle, après accord du responsable de la formation. Le stage est effectué à la fin de la formation. Il peut se dérouler dans une entreprise en France ou à l'étranger. Il donne lieu à la rédaction d'un mémoire et à une soutenance.	1h	Rapport

8. ENSEIGNEMENT

La formation est assurée par ABSformation, département de la formation à distance de l'organisme de formation Evania RH, enregistré sous le numéro 11 78 81456 78 auprès du préfet de région Ile-de-France. Les cours et les exercices de la première année sont dispensés par correspondance. Le candidat peut les recevoir à sa demande soit sous format papier soit sous format numérique. Les cours sont envoyés tout au long de la période de formation au rythme défini par l'organisme de formation.

Un projet doit être réalisé au cours de la formation. Ce projet a pour but de mettre en pratique les connaissances du candidat. Le projet peut porter sur la conception et la réalisation d'un cours à distance ou de toute action de formation et de conseil.

Selon les modules, des devoirs permettant le contrôle des connaissances peuvent être renvoyés à Absformation par courrier ou par e-mail. Il n'y a pas de délai à respecter entre la date de réception des cours et la date du contrôle de connaissances. Toutefois, il est recommandé de prévoir 1 à 2 mois de préparation par module.

Certains cours peuvent être suivis d'exercices facultatifs dont la correction est assurée par un professeur habilité par ABSformation.

La formation est accompagnée d'un stage obligatoire.

9. PROGRAMME

Le programme du Mastère professionnel comprend des cours par correspondance et un projet consacré à l'enseignement ou au conseil.

Modules	Formation Mastère professionnel Consultant -Formateur
MCFCS	Module 1 – Connaissance du secteur de la formation conseil
MCFLF	Module 2 – Législation de la formation et du conseil
MCFIN	Module 3 – Ingénierie
MCFCF	Module 4 – Commercialisation de la formation
MCFCP	Module 5 – Communication professionnelle
MCFAD	Module 6 – Animation, didactique
MCFPR	Projet de deuxième année

10. STAGE

10.1. Objectifs :

Le candidat au Mastère professionnel consultant-formateur doit accomplir un stage à temps plein dans un ou plusieurs établissements du secteur, notamment afin de compléter sa formation par l'expérience des pratiques professionnelles correspondant aux compétences décrites par le référentiel.

Le stage permet également d'acquérir des qualités relationnelles, des attitudes, des comportements professionnels et de développer le sens des responsabilités par l'adaptation aux réalités et aux exigences de l'emploi.

Le stage doit placer les étudiants en situation d'exercer les activités décrites dans le référentiel de certification du domaine professionnel. Le choix de l'entreprise ou de l'organisation d'accueil doit satisfaire à cette exigence. Il doit être validé par le directeur de la formation.

10.2. Organisation :

Les candidats relèvent selon leur statut de l'un des cas suivants.

a) La durée du stage est de 12 semaines en première année et de 24 semaines en deuxième année. Elle s'ajoute à la durée de la formation dispensée dans le centre de formation.

L'organisme de formation peut concourir à la recherche de l'entreprise d'accueil.

Le stagiaire peut avoir la qualité de salarié.

Lorsque cette préparation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, le stage obligatoire est inclus dans la période de formation dispensée en milieu professionnel si les activités effectuées sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs et aux modalités générales définis ci-dessus.

b) Candidats en situation de perfectionnement

Les certificats de stage peuvent être remplacés par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a été occupé dans des établissements du secteur du conseil et de la formation si les activités effectuées sont en cohérence avec les exigences du référentiel dans le domaine et conformes aux objectifs et aux modalités générales définis ci-dessus en qualité de salarié à plein temps pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

10.3. Aménagement de la durée du stage

La durée normale du stage est de 12 semaines en première année et de 24 semaines en deuxième année. La durée du stage peut être aménagée pour les salariés.

10.4. Les candidats ayant échoué à une session antérieure de l'examen

Les candidats ayant échoué à une session antérieure de l'examen, peuvent, s'ils le jugent nécessaire, au vu des éléments de note et du regard porté par le jury sur l'épreuve « Ingénierie » (en première année) ou « Stage » (en seconde année), effectuer un nouveau stage en milieu professionnel.

Les candidats qui ne peuvent ou ne souhaitent pas conserver la note obtenue à l'épreuve « Ingénierie » (en première année) ou « Stage » (en seconde année), recommencent, s'ils le désirent, une ou plusieurs périodes de stages dont la durée globale sera de 4 semaines en première année et de 8 semaines en deuxième année.

11. SEMINAIRES – COURS COLLECTIFS (Facultatifs)

Des séminaires facultatifs sont régulièrement organisés sous forme de journées thématiques. À titre d'exemple, le candidat peut être convié à des séminaires portant sur chaque module :

- ✓ histoire de la formation, le secteur de la formation en France, importance économique et sociale, tendances.
- ✓ le code de la propriété intellectuelle, le code de l'éducation, le droit du travail, exercer en libéral.
- ✓ préparer et animer des actions de formation : évaluer les besoins, établir le référentiel, livret de compétence et modularité, construire le déroulé, préparer le scénario pédagogique, concevoir un mode d'évaluation, lister les ressources nécessaires
- ✓ participer à la veille pédagogique, analyser les pratiques professionnelles, établir un prix.
- ✓ comprendre la psychologie des groupes, connaître les modes d'apprentissages, manager un groupe, faire passer un message.

✓ animer une séance de formation collective, évaluer les acquis des apprenants, remédier aux difficultés individuelles des apprenants, évaluer l'action de formation.

Chaque d'année, un calendrier des séminaires est tenu à la disposition des candidats et l'ouverture de chaque session est soumise à un nombre minimal de participants inscrits.

12. POURSUITE D'ETUDES

Le Diplôme du Mastère professionnel Consultant - Formateur est destiné à faciliter l'insertion professionnelle de ses titulaire. Il peut permettre une poursuite d'étude en thèse.

13. TARIFS

Les tarifs sont donnés toutes taxes comprises et tous frais inclus. Aucun supplément ne sera demandé au candidat.

Référence : MCOFO1	Tarif TTC
Formation Mastère professionnel Consultant - Formateur – première année de formation par correspondance (version électronique)	
Paiement en 12 fois	206,25 € par mois pendant 12 mois
Formule paiement en 4 fois sans frais	562,50 € pendant les 4 premiers mois
Formule paiement en 1 fois	2250 € lors de la commande
Avance de trésorerie négociée par l'EIES	2700 € un an après l'obtention du diplôme en une ou plusieurs fois

Référence : MCOFO2 et VAE	Tarif TTC
Formation Mastère professionnel Consultant - Formateur – deuxième année de formation	
Paiement en 12 fois	208,34 € par mois pendant 12 mois
Formule paiement en 4 fois sans frais	625 € pendant les 4 premiers mois
Formule paiement en 1 fois	2500 € lors de la commande
Avance de trésorerie négociée par l'EIES	3000 € un an après l'obtention du diplôme en une ou plusieurs fois

Conditions de paiement :

Paiement à la commande par chèques bancaires libellés à l'ordre de « Evania RH » ou par prélèvement mensuel.

Toute prestation commandée est due.

Dans le cadre des séminaires, lorsque le nombre de participants ne permettrait pas la tenue du séminaire, les clients seront remboursés sous trente jours à compter de la date d'annulation du séminaire.

14. RETRACTATION – CESSATION ANTICIPEE – FORCE MAJEURE

L'élève peut interrompre sa formation à tout moment dans les conditions et selon les modalités définies ci-après.

14.1. Au titre de la rétractation

L'élève bénéficie d'un délai de dix jours calendaires à compter de la date de signature du bon de commande

pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR). Le courrier de rétractation devra être envoyé à l'adresse figurant sur le bon de commande. Les supports pédagogiques n'ont pas à être retournés. Si l'élève fait usage de son droit de rétractation, aucune somme ne sera due. Le remboursement des sommes déjà versées interviendra dans un délai de 30 jours suivant la date d'envoi de la demande de rétractation (le cachet de la Poste faisant foi). Lorsque la formation est accessible en ligne, aucune demande de rétractation ne sera prise en compte dès lors que l'élève se sera connecté à la plate-forme de services en ligne de la formation.

14.2. Au titre de la cessation anticipée de la formation

Si l'élève souhaite interrompre sa formation avant la date de fin prévue, la demande de cessation anticipée devra être adressée par courrier en recommandé avec accusé de réception (LRAR), à l'adresse figurant sur le bon de commande. Les dispositions ci-dessous s'appliquent, en fonction de la durée initiale de la formation et sous réserve des conditions particulières applicables aux prestations en présence (article 14.2).

a) Formation dont la durée normale est supérieure à six mois (toutes les formations bac+2, bac+3, bac+5). Si la demande de cessation anticipée est acceptée, il restera à la charge de l'élève:

- 65 % du montant total dû pour toute interruption intervenant dans les 30 jours calendaires à compter de l'expiration du délai de rétractation mentionné au 14.1 ci-dessus (soit un remboursement de 35 % du montant total dû),
- 80 % du montant total dû pour toute interruption intervenant dans les 60 jours calendaires qui suivent l'expiration du délai de 30 jours ci-dessus (soit un remboursement de 20 % du montant total dû),
- Au-delà de 90 jours calendaires suivant l'expiration du délai de rétractation mentionné au 14.1 ci-dessus, l'intégralité du montant total est due (soit aucun remboursement).

b) Formation dont la durée affichée est inférieure ou égale à six mois (toutes les formations sauf les préparations au BTS diplômes supérieurs au BTS) Dans ce cas, il restera définitivement à la charge de l'élève:

- 65 % du montant total dû pour toute interruption intervenant dans les 15 jours francs à compter de l'expiration du délai de rétractation mentionné au 9.1 des présentes conditions générales,
- 80 % du montant total dû pour toute interruption intervenant dans les 15 jours qui suivent l'expiration du délai de 15 jours ci-dessus,
- Au-delà, l'intégralité du montant total est due.

c) Cessation anticipée pour les prestations en présence. Sauf en cas d'impossibilité de réalisation de la prestation du fait d'ABS Formation ou du centre de formation partenaire, il reste acquis à ABS Formation :

- 35 euros si l'élève n'a participé à aucune heure de prestation,
- 70 euros si l'élève n'a participé qu'à une demi-journée,
- L'intégralité du montant de la prestation quelle que soit l'assiduité de l'élève si l'élève a participé à plus d'une demi-journée de formation.

Les frais de déplacement pour se rendre dans le centre de formation (ABS Formation ou partenaire) sont toujours à la charge de l'élève.

15. INSCRIPTION

L'inscription à la formation peut se faire tout au long de l'année. Toutefois, les examens se déroulent régulièrement au mois de mai ou juin de chaque année.

Pour vous inscrire, il vous suffit de nous retourner par courrier, à l'adresse indiquée ci-dessous :

- la fiche d'inscription dûment complétée
- le bon de commande dûment complété,
- les paiements :
 - le relevé d'Identité Bancaire
 - Si paiement en 1 ou 4 fois, les chèques correspondant à votre tarif
 - Si paiement en 12 fois, le chèque d'acompte et le justificatif de la mise en place du

virement mensuel

- le justificatif de votre niveau de formation
 - Si vous avez suivi une formation de niveau bac
 - ◆ le justificatif de votre formation (diplôme, attestation de formation ...)
 - ◆ les bulletins de note

- Si vous justifiez d'une expérience professionnelle (3 ans dans un métier similaire)
 - ◆ un justificatif de l'employeur (attestation, contrat de travail ...)

- un justificatif d'identité : copie recto verso d'une pièce d'identité

Pour de plus amples informations, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

École Internationale d'Enseignement Supérieur
2, impasse de la boussole
44 420 La Turballe

Téléphone. 09.81.94.26.90

Adresse électronique : eiescontact@gmail.com